

CONTRAT DE PRÊT D'UNE JOËLETTE

Prêt à titre gratuit (commodat – art. 1875 et suivants du Code civil)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

L'association **Handmirable**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 25 avenue des Glycines, 77400 Lagny-sur-Marne, représentée par en sa qualité de,

Ci-après dénommée « le Prêteur »,

ET

L'emprunteur, identifié ci-dessous :

Nom	
Prénom	
Nom de l'association / société	
Qualité / fonction	
Adresse	
Téléphone	
Adresse e-mail	
N° et pièce d'identité présentée	

Ci-après dénommé(e) « l'Emprunteur »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 — Objet du prêt

Le Prêteur remet à l'Emprunteur, qui l'accepte, à titre de prêt gratuit, une joëlette (fauteuil tout-terrain mono-roue destiné à la randonnée des personnes à mobilité réduite) désignée ci-dessous, ainsi que ses accessoires :

Modèle / type de joëlette	JOËLETTE ADVENTURE
Fabricant	Ferriol-Matrat (Joëlette)
Référence (REF)	C10P148
N° de lot (LOT)	0F000005
N° de série (SN)	00008
Date de fabrication	2025-10 (octobre 2025)
Accessoires fournis	Voir tableau « Matériel remis à l'Emprunteur » – Annexe 1, page 3
Valeur de remplacement estimée	4 700 €

Article 2 — Durée du prêt

Le prêt est consenti pour la période suivante :

Date d'emprunt (mise à disposition)	
Date de retour (restitution)	

La joëlette est prêtée exclusivement pour la période mentionnée ci-dessus. Toute prolongation devra faire l'objet d'un accord écrit préalable du Prêteur.

Article 3 — État de la joëlette et restitution

La joëlette est prêtée en bon état de fonctionnement et d'entretien, ce que l'Emprunteur reconnaît. Un état des lieux contradictoire peut être établi au départ et au retour.

L'Emprunteur s'engage à restituer la joëlette dans le même état que celui dans lequel elle lui a été prêtée, propre et complète de tous ses accessoires.

Article 4 — Responsabilité et utilisation

L'utilisation de la joëlette s'effectue sous l'entière responsabilité de l'Emprunteur. L'association Handmirable ne pourra être tenue responsable d'un quelconque accident, dommage ou préjudice, corporel ou matériel, survenu à l'occasion de l'utilisation de la joëlette, tant à l'égard de l'Emprunteur que des tiers ou de la personne transportée.

L'Emprunteur déclare utiliser la joëlette de manière conforme à sa destination, dans des conditions de sécurité appropriées, et reconnaît, le cas échéant, avoir reçu les consignes d'utilisation nécessaires.

Article 5 — Dommages, pertes, vol et destruction

L'Emprunteur s'engage à assumer, pendant toute la durée du prêt, la garde et la conservation de la joëlette. À ce titre, il s'engage à :

- rembourser au Prêteur le coût des pièces abîmées ou perdues, ainsi que les frais de réparation nécessaires à la remise en état de la joëlette ;
- rembourser au Prêteur la valeur de remplacement de la joëlette (telle qu'indiquée à l'article 1) en cas de vol, de perte ou de destruction totale, quelle qu'en soit la cause ;
- signaler sans délai au Prêteur tout dysfonctionnement, dommage, perte ou vol survenu pendant la durée du prêt.

Article 6 — Lieu de restitution

L'Emprunteur s'engage à ramener et restituer la joëlette, à la date de retour convenue, au lieu suivant :

Lieu de restitution	
---------------------	--

Les frais de transport et de retour de la joëlette sont à la charge de l'Emprunteur.

Article 7 — Obligations et interdictions de l'Emprunteur

L'Emprunteur s'interdit de sous-prêter, sous-louer, céder ou mettre à disposition de tiers la joëlette sans l'accord écrit préalable du Prêteur. La joëlette demeure la propriété exclusive de l'association Handmirable pendant toute la durée du prêt.

Article 8 — Assurance

L'Emprunteur déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages pouvant résulter de l'utilisation de la joëlette. Il fait son affaire personnelle de toute couverture complémentaire qu'il jugerait utile.

Article 9 — Dépôt de garantie (facultatif)

Un dépôt de garantie d'un montant de € pourra être demandé à la remise de la joëlette. Il sera restitué à l'Emprunteur après restitution de la joëlette en bon état, déduction faite, le cas échéant, des sommes dues au titre des articles 5 et 7.

Article 10 — Litiges

En cas de différend relatif à l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Fait à, le, en deux exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un.

Le Prêteur

Pour l'association Handmirable
Nom et signature :

L'Emprunteur

Précédé de la mention « Lu et approuvé »
Nom et signature :

ANNEXE 1 — ÉTAT DES LIEUX À LA REMISE

Matériel remis à l'Emprunteur

À compléter et signer par les deux parties au moment de la remise de la joëlette.

Matériel	Présence	État du matériel
Joëlette	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Appuie-tête	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Coussin d'assise	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Coussin de dossier	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Sangle de traquelage	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Harnais de portage	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Harnais passager	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Guide d'utilisation et de montage	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Sacoche de transport	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Pompe d'amortisseur	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais

Observations / éléments manquants ou endommagés :

.....
.....

Le Prêteur (Handmirable)

Date : / /

Signature :

L'Emprunteur

Date : / /

Signature :

ANNEXE 2 — ÉTAT DES LIEUX AU RETOUR

Matériel restitué par l'Emprunteur

À compléter et signer par les deux parties au moment de la restitution de la joëlette.

Matériel	Présence	État du matériel
Joëlette	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Appuie-tête	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Coussin d'assise	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Coussin de dossier	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Sangle de traquelage	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Harnais de portage	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Harnais passager	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Guide d'utilisation et de montage	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Sacoche de transport	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Pompe d'amortisseur	☐ Présent ☐ Absent	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais

Observations / éléments manquants ou endommagés :

.....
.....

Le Prêteur (Handmirable)

Date : / /

Signature :

L'Emprunteur

Date : / /

Signature :
